

Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 20 juin 2019

Date de convocation :
14 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 20 juin, à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, sous la présidence de Mr Sylvain LAMBERT, Maire

Etaient présents : Mr Lambert, Mr Moreaux, Mme Merelle, Mr Gatineau, Mr Parizot, Mme Buisson, Mme Daverdin et Mr Bou.

Nombre de Conseillers

En exercice : 12

Présents : 8

Votants : 10

Absents excusés et représentés : Aurélie Grand représentée par Martine Merelle, Florent Pruvost, représenté par Eric Moreaux

Absents : Christophe Chipault et Sandrine Moreira Da Cruz

Secrétaire de séance : Martine Merelle

Madame Merelle est élue secrétaire de séance.

1. **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 mai 2019**

Monsieur le Maire indique qu'une erreur a été faite dans la convocation, le dernier PV n'est pas celui du 9 avril mais celui du 27 mai. Il fait lecture du procès-verbal du 27 mai qui est approuvé à l'unanimité.

2. **Adhésion de la commune à l'association DRAPO-AVEVY**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'adhérer à l'association DRAPO-AVEVY
- Dit que la cotisation annuelle de 46 euros sera inscrite au budget 2019

3. **Approbation du règlement intérieur modifié de la modifié polyvalente**

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité**, le règlement intérieur de la salle polyvalente de Rocheftort-en-Yvelines tel qu'annexé à la présente délibération.

4. **Tarifs 2019-2020**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de voter les tarifs suivants pour l'année 2019-2020.

5. **Bibliothèque-Vente de livres**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **accepte** la vente occasionnelle du 1^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2019 inclus d'ouvrages provenant de dons ou de livres désherbés selon les critères définis ci-dessus

- **fixe le prix** de vente à 0.50€, 1€ ou 2€ selon le format (poche, relié, beaux-livres)
- **décide** de reverser les fonds sur le budget communal

6. DM1-BP2019

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la décision modificative suivante :

- Investissement: chapitre 21,
 - Article 2158 - pour une dépense de 3 000€
- Investissement: chapitre 20,
 - Article 2051 - pour une recette de 3 000€

7. PNR-Demande d'aide financière-Mobilier Urbain

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de demander au P.N.R de la Haute Vallée de Chevreuse une aide financière dans le cadre du programme «création et/ou mise en place de mobilier urbain » - aide 2.5 pour un montant de 7 700.00€
- Dit que le solde des dépenses sera pris en charge par la commune,
- Autorise le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier,
- Dit que les crédits sont prévus au budget primitif 2019.

8. PNR-Demande d'aide financière-Plantation haie arbustes clôture

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Décide de demander au P.N.R de la Haute Vallée de Chevreuse une aide financière dans le cadre du programme «Travaux de mise en valeur paysagère des espaces publics » - aide 2.3 pour un montant de 3 720.00€.
- Dit que le solde des dépenses sera pris en charge par la commune,
- Autorise le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier,
- Dit que les crédits sont prévus au budget primitif 2019.

9. Servitude de passage parcelle C448-terrain Rossi

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De cantonner la servitude existante au profit de la commune sur la parcelle C862 appartenant à Madame Leclerc afin qu'elle s'exerce exclusivement sur un triangle uniquement de 4m/4m/2m
- D'accorder une servitude de passage en surface au profit de la parcelle C448 appartenant à la commune de Rochefort-en-Yvelines sur une bande d'environ 10 mètres de large et 37.10 mètres de long tel que figurant sur le plan annexé
- Partager le coût de la clôture grillage soudé, côté parcelle C862 entre la commune de Rochefort-en-Yvelines et Madame Leclerc, propriétaire de la parcelle C862
- Prendre en charge la clôture en grillage maille carré côté parcelle C449
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à la servitude de passage précitée
- Dit que les crédits sont prévus au budget primitif 2019

10. Adhésion à la charte « Zéro Phyto dans les espaces communaux » Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de maintenir le zéro phytosanitaire pour l'entretien de ses espaces publics

- **ADOPTÉ** le cahier des charges et sollicite l'adhésion de la commune à la charte « Zéro Phyto dans les espaces communaux » du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse
- **S'ENGAGE** à fournir annuellement au Parc les données sur ces pratiques et à accueillir l'agent du Parc en charge de l'animation de la charte qui réalisera le travail d'évaluation.

11. Recomposition de l'organe délibérant de la Communauté d'agglomération Territoires, Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre l'année avant le renouvellement général des conseils municipaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir un nombre de sièges total pour la recomposition de l'organe délibérant de la Communauté d'agglomération Territoires, Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, l'année avant le renouvellement général des conseils municipaux à 67,

DECIDE de fixer la répartition de ces 67 sièges entre les 36 communes de la Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires, conformément au tableau ci-joint à la présente délibération,

DONNE tout pouvoir au Maire ou à son représentant pour l'application de cette délibération ou son intention.

12. CIG-Renouvellement de la convention assistance retraite CNRACL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ; à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance retraite auprès du CIG
- dit que les crédits sont prévus au budget de fonctionnement de la commune

13. Informations et questions diverses

- Maintien 4 ème classe école élémentaire
- Demande droit de réponse - Aurore Bergé
- Municipales 2020
- DIAG 78
- Panneaux solaires
- Appels d'offres Ateliers techniques
- Classement Eglise
- Travaux RD 988

La séance est levée à 22h20


Le Maire
Sylvain LAMBERT


Mairie de ROCHEFFORT-SUR-SEINE
78 (Yvelines)